



Institut du Travail Social Tours
Service Information Orientation

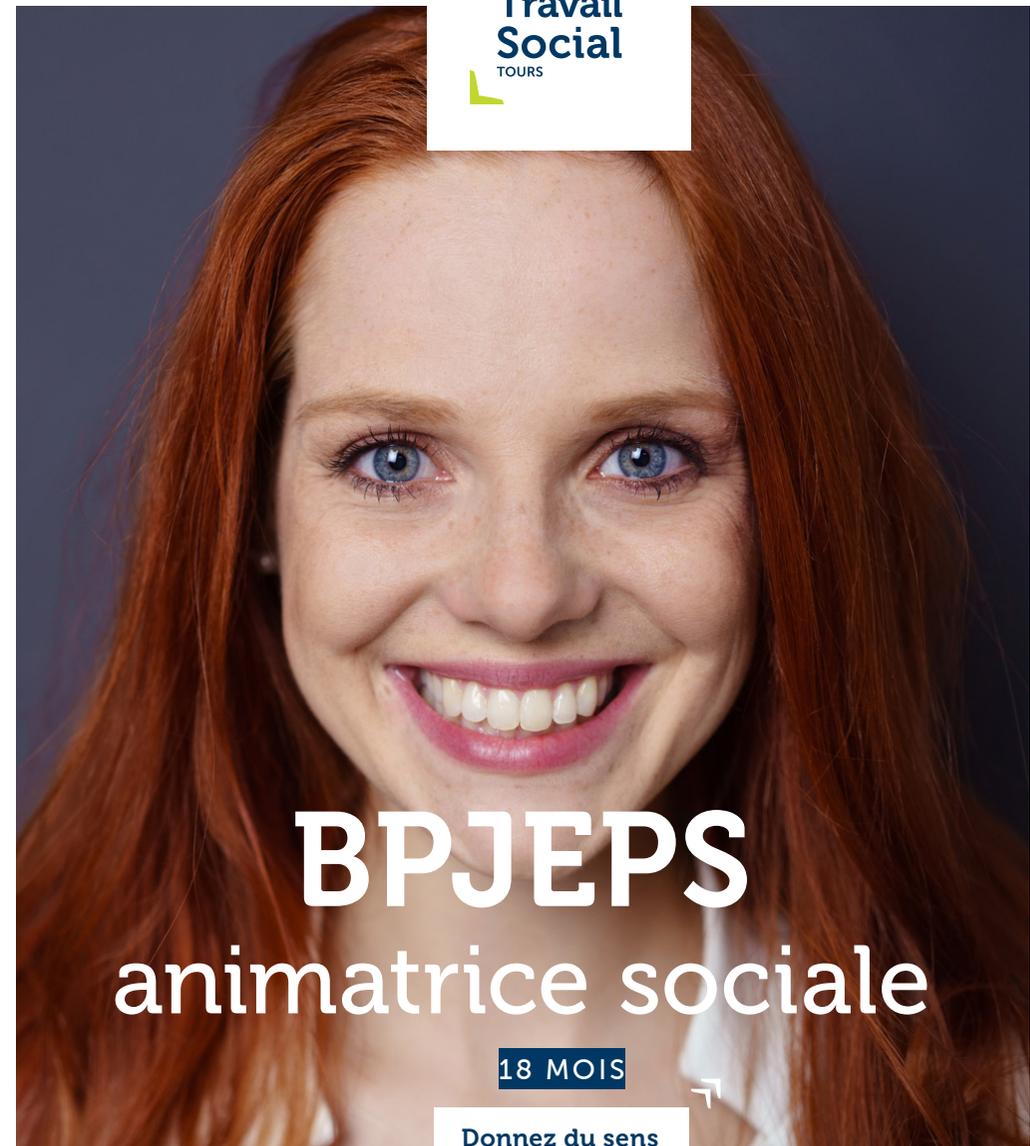
02 47 62 33 33 / 02 47 62 33 76
sio@its-tours.com

17 rue Groison
BP 77554
37075 Tours Cedex 2

Siret : 302 823 786 000 25
n° de déclaration d'activité : 24 37 00082 37
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.



www.its-tours.com



BPJEPS

animatrice sociale

18 MOIS

Donnez du sens
à votre métier

Validation des Acquis
de l'Expérience

L'animateur social exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches d'éducation à la citoyenneté, au développement durable, et de prévention des maltraitances.

Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet.

Il encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

Il construit des progressions pédagogiques lui permettant d'encadrer des activités éducatives et d'apprentissage. Il accompagne des publics dans la réalisation de leurs projets.

Décret n°2016-527 du 27 avril. Arrêté du 27 avril 2013. Arrêté du 9 novembre 2016 portant création de la mention « Animation sociale » du BPJEPS spécialité « Animateur »

Les conditions d'inscription pour l'entrée en formation

> Etre capable de **justifier d'une expérience** d'animateur professionnel ou non professionnel auprès de tout public d'une **durée au moins égale à 200 heures** au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil

> ou être titulaire d'un des diplômes, certificats suivants :

- BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien)
- Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire »
- Certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs sportifs »
- BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)
- BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur)
- Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale »
- Baccalauréat professionnel agricole (toute option)
- Brevet professionnel délivré par le ministre de l'Agriculture
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- Baccalauréat professionnel ASSP « accompagnement soins et services à la personne »
- Brevet d'études professionnelles « accompagnement, soins et services à la personne »
- DEAVS (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale)
- DPAS (Diplôme Professionnel d'Aide Soignant)
- DEAMP (Diplôme d'Etat d'Aide Médico Psychologique)
- CAP Petite enfance
- BEP Carrières sanitaires et sociales
- BEPA Service aux personnes
- Titre professionnel Agent de médiation, information, services
- Titre professionnel technicien médiations services
- DEME (diplôme d'Etat de moniteur éducateur)
- DEAES (diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social)
- DEAP (diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture)
- DETISF (diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale).

A noter que tout candidat doit obligatoirement être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- > PSC 1 ou AFPS
- > Premier secours en équipe de niveau 1 ou niveau 2 (PSE) en cours de validité
- > Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) niveau 1 ou niveau 2 en cours de validité
- > Certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité

La formation et ses modalités

Durée totale de la formation : 18 mois.

Il s'agit d'une formation par l'alternance. Elle se déroule en centre de formation et sur le terrain. Une session de positionnement (de 21 heures) permet d'élaborer le parcours individuel de formation.

Durée de la formation théorique :

602 h constituées de 4 Unités Capitalisables (UC) :

- > 2 UC sont transversales à tous les BPJEPS
- > 2 UC sont liées à la mention Animation Sociale

Durée de la formation pratique : 910 heures (dont un stage de découverte)

Les 4 UC constitutives du référentiel de certification sont les suivantes :

- > UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- > UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- > UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale
- > UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale

Obtention du diplôme

Le diplôme BPJEPS (niveau IV) est obtenu par le candidat par capitalisation des 4 UC dont deux sont transversales quelle que soit la spécialité et deux sont spécifiques à la mention.

Débouchés professionnels

L'animateur social peut exercer dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations, structures marchandes, etc.).

Poursuite d'études

- > DEJEPS (niveau III)
- > DESJEPS (niveau II)
- > Autres formations en travail social
- > Études universitaires en sciences humaines, sciences de l'éducation

Nos conseils pour réussir

- > Visionner des vidéos en ligne de professionnels pour mieux cerner les spécificités des métiers du secteur de l'animation. Interviewer des professionnels. Faire des stages.
- > Multiplier les opportunités pour rencontrer des publics : s'investir dans des actions de bénévolat (associations sportives, artistiques, culturelles, humanitaires, etc.)
- > Visiter les blog, sites internet, réseaux sociaux des différentes écoles en travail social, établissements d'accueil des publics. Etre curieux !
- > Venir à une **Journée Portes Ouvertes de l'ITS Tours** : rencontrer des étudiants/apprentis, formateurs, professionnels, maître d'apprentissage, visitez l'institut.
- > Prendre le temps de préparer son projet de formation, **choisir de s'inscrire en Prépa' du social à l'ITS Tours** : prepa.social@its-tours.com

Début de la formation :

8 janvier 2019

Modalités d'inscription

Début des inscriptions : 16 février 2018

Clôture des inscriptions : 9 octobre 2018

Les inscriptions s'effectuent en ligne :

www.its-tours.com (rubrique «s'inscrire»).

Formation dispensée à Tours.

Des épreuves de sélection sont organisées après la procédure de vérification des exigences préalables.

1- Vérification des exigences préalables (admissibilité)

2- Les sélections (admission)

- Une épreuve écrite (30 min)

Le candidat dispose de 30 min pour rédiger un écrit présentant ses motivations pour la formation et le métier d'animateur social. Cet écrit sert de support pour vérifier un niveau de compétences rédactionnelles minimal.

- Une épreuve orale d'admission (30 min)

L'entretien permet d'apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession d'animateur social compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son aptitude à tirer profit de la formation.

Plus d'infos : admissions@its-tours.com

Modalités financières

(tarifs donnés à titre indicatif)

Épreuves d'admission

Frais d'enregistrement = 26 €

Épreuve d'admissibilité = 67 €

Épreuves écrite et orale = 66 €

Prix de la formation

Positionnement = 144 €

Coût pédagogique = 6983,20 € (11,60 € / heure)

Salariés et demandeurs d'emploi, autofinancement :

*Demander un devis
secretariat.animation@its-tours.com*

Réunions d'information collective

19 juin et 13 septembre 2018 à 14 h à l'ITS Tours